CONTRE LE RECUL DU PARITARISME

A l'appel des organisations syndicales SNUIPP-FSU et SE-UNSA

Le ministère a décidé de publier une note de service cadrant les mouvements départementaux malgré la demande de l'ensemble des représentants des personnels de reporter cette publication et d'ouvrir une réelle concertation. Cette note de service, renforcée par les consignes orales du ministre et le zèle des recteurs et des IA à les appliquer, menace l'existence même des instances paritaires et la capacité des représentants des personnels élus à vérifier et garantir la transparence et l'équité de tous les personnels.

- Le paritarisme connaît un recul important. Dans de nombreux départements, il n'y a pas eu de concertations réelles sur les règles du mouvement qui ont parfois connu des bouleversements. Dans de nombreux cas, les recteurs ont imposé une uniformisation académique.
- Des règles concernant les néo titulaires bloquent les possibilités de mobilité des personnels notamment des actuels T1, T2 ou T*3.*
- L'intention de publication des résultats des affectations sans aucun contrôle des délégués du personnel se confirme.

La décision de communiquer les résultats des affectations sans que le contrôle des délégués du personnel n'intervienne, a pour objectif d'écarter sciemment les délégués du personnel des différentes phases du mouvement. De plus, cette modification est susceptible d'entraîner la diffusion d'informations erronées qui ne seront corrigées qu'en cours de CAPD. Cette situation ne peut que contribuer à amplifier le climat d'incertitude et de méfiance quant au respect des règles en vigueur et s'avère préjudiciable à la nécessaire confiance de la profession envers son administration.

Madame le Recteur, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous vous demandons solennellement le respect des droits statutaires pour que les personnels, à travers leurs représentants, puissent être consultés sur l'organisation du service, le respect de l'équité et de la transparence et, par conséquent, la suspension de l'application de la note de service 2009 pour ce qui est de la publication des résultats du mouvement sans contrôle des délégués du personnel.

NOM	AFFECTATION	SIGNATURE